



SAINT-POLYCARPE

---

# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT 198-2023 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** que lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le *Règlement 198-2023 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*. Le règlement est disponible et peut être consulté sur notre site internet.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-trois.

---

Janye Gauthier  
Adjointe à la direction générale et  
greffière adjointe